

**Contrat d'adhésion et Conditions Générales d'Utilisation de la carte et du titre STAS
Campus Santé Innovations délivrés par les services STAS**

Objets

Le présent document fixe, sur la base des principes décrits ci-dessous, les règles à respecter dans le cadre de l'utilisation d'une carte à puce et du titre associé, désignés sous l'appellation commerciale STAS Campus Santé Innovations.

Article 1. La carte STAS Campus Santé Innovations

Article 1.1 Principes généraux

Seul le réseau STAS peut émettre les cartes monomodales STAS, chargées exclusivement du titre STAS Campus Santé Innovations. A l'exception d'un contrat Vélivert, aucun autre titre de transport ne pourra y être chargé. La carte STAS Campus Santé Innovations ne vaut pas en elle-même titre de transport. Pour voyager, elle doit être chargée du titre associé et validée à chaque montée. Celle-ci est nominative et strictement personnelle. Son titulaire ne peut être qu'une personne physique.

Chaque carte STAS Campus Santé Innovations comporte :

- une face recto commune explicitant son usage excusif entre les arrêts Lycée S.Weil et Hôpital Nord.
- une face verso personnalisée avec les nom, prénom et la photo récente du titulaire format photo d'identité, le logo de Saint-Etienne Métropole et du réseau STAS.

La carte STAS Campus Santé Innovations est délivrée dans les conditions définies ci-après. Sa détention et son utilisation par son titulaire valent acceptation, sans réserve, des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Article 1.2 Souscription au contrat d'adhésion

La souscription au contrat d'adhésion est subordonnée à la fourniture des renseignements et documents suivants :

- une pièce d'identité officielle en cours de validité du titulaire et du signataire*,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois* (quittance EDF, téléphone, loyer,...),
- une photo d'identité couleur du titulaire (format 3,5 X 4,5 cm),
- le justificatif de scolarité à l'Ecole supérieure affiliée au Campus Santé Innovations.

La carte sans contact est fournie pour tout dossier complet et validé, souscrit à l'Espace Transport Escale, situé arrêt Clinique du Parc à Saint-Priest-en-Jarez. Horaires d'ouverture : du 22 au 6 de chaque mois ainsi que tout le mois de septembre.

La carte STAS Campus Santé Innovation est offerte lors de la souscription au titre associé.

Article 1.3 Durée du contrat d'adhésion de la carte STAS Campus Santé Innovations

Le contrat d'adhésion est valable 5 ans à compter de la date d'émission de la carte sans contact. A sa date d'échéance, le contrat d'adhésion peut être renouvelé à la demande du client sous les conditions mentionnées article 1.2.

Article 1.4 Condition d'utilisation de la carte STAS Campus Santé Innovations

La carte monomodale STAS Campus Santé Innovations est uniquement valable sur le périmètre Lycée S.WEIL à Hôpital Nord desservi par les lignes T1 et T2 ou navettes de bus de substitution. Elle reste la propriété de la STAS. Le titulaire est responsable de son utilisation et de sa conservation. La validation sur les valideurs à bord des véhicules est obligatoire pour chaque voyage effectué.

En cas d'oubli de la carte ou de non validation de celle-ci, le client doit régulariser sa situation en se procurant un titre de transport valable sous peine de se voir appliquer les sanctions prévues.

En cas de contrôle, l'utilisateur doit présenter sa carte validée. En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte, il peut être demandé un justificatif d'identité.

Tout usage abusif et frauduleux de la carte imputable à son titulaire est susceptible d'engager sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi.

Nonobstant les stipulations ci-dessus, en cas d'utilisation frauduleuse de la carte par son titulaire, ce dernier peut se voir retirer sa carte immédiatement. L'émetteur est alors en droit de procéder à la résiliation du contrat d'adhésion dans les conditions prévues à l'article 5.

Article 2. Conditions de détention et d'utilisation du titre STAS Campus Santé Innovations

Article 2.1 Souscription au titre STAS Campus Santé Innovations

Le titre STAS Campus Santé Innovations est exclusivement chargé sur la carte monomodale du même nom. Il est accessible auprès de l'Espace Transport Escale.

L'accès au titre est conditionné par la présentation de sa carte STAS Campus Santé Innovations et du justificatif de scolarité de l'année scolaire en cours à l'Ecole supérieure affiliée au Campus Santé Innovations.

Les frais d'accès au titre Etudiant Hôpital Nord s'élèvent à 50 euros (1).

Article 2.2 Validité du titre et condition d'utilisation

Le titre STAS Campus Santé Innovations est valable du 1er septembre au 30 août de l'année suivante, uniquement pour les arrêts de tramway de Lycée S.Weil à Hôpital Nord, dans la limite de 8 voyages par jours. La souscription au titre en cours d'année ne donne pas droit à un prorata du tarif en vigueur.

Article 3. Informatique et Libertés

Aux fins de l'émission de la carte STAS Campus Santé Innovations et de son utilisation, son titulaire est informé que les données le concernant font l'objet d'un traitement informatisé et automatique dont la STAS est le responsable de traitement aux fins de la gestion commerciale des titulaires de carte, de gestion des applications billettiques du réseau STAS ainsi que pour la gestion des opérations de contrôle des titres de transport dans le cadre de ces applications.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le titulaire de la carte STAS Campus Santé Innovations dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur toute information à caractère personnel le concernant. Ces droits peuvent être exercés par voie postale à l'adresse figurant à l'article 7.

Article 4. Service après-vente

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une carte STAS Campus Santé Innovations doit être signalé dès sa survenance par son titulaire. La déclaration est effectuée dans les meilleurs délais par le titulaire auprès de l'Espace Transport Escale ou auprès du Service Abonnements STAS.

Le coût de la reconstitution est fixé à 8 € TTC (1). Le client est dispensé du paiement de cette somme en cas de carte défectueuse ou détériorée par un usage normal et sur seule décision de la STAS.

Il appartient au client de se munir, pendant la période de reconstitution de sa carte STAS Campus Santé Innovations, des titres de transport nécessaires à ses déplacements.

Article 5. Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative du titulaire et remboursement

Le client peut résilier son contrat d'adhésion à tout moment et sans fournir de justificatif, en restituant sa carte STAS Campus Santé Innovations à l'Espace Transport Escale ou par lettre avec accusé de réception. En revanche, la carte STAS Campus Santé Innovations et le titre éponyme ne sont pas remboursables.

Article 6. Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative du réseau STAS (TPAS)

Le contrat d'adhésion peut être résilié de plein droit par le réseau STAS sans aucune indemnité ni remboursement des frais de mise à disposition de la carte et du titre présent sur la carte :

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier de demande de la carte,
- en cas de fraude établie dans l'utilisation de la carte.

La résiliation du contrat d'adhésion à l'initiative de la STAS entraîne l'impossibilité d'utiliser le titre de transport hébergé sur la carte.

Le réseau STAS signifie la résiliation au titulaire de la carte par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au domicile déclaré, à charge pour le titulaire de restituer la carte à l'Espace Transport Escale ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute personne continuant d'utiliser indûment une carte STAS Campus Santé Innovations résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et pourra faire l'objet de poursuites devant les tribunaux compétents.

Article 7. Réclamations - Suggestions - Litiges

Le titulaire d'une carte STAS Campus Santé Innovations peut formuler toute réclamation ou suggestion concernant les conditions d'utilisation à l'adresse suivante :

STAS - Service commercial
1 avenue Pierre Mendès France, CS 90 055
42 272 Saint-Priest-en-Jarez cedex

En cas de différend relatif à l'utilisation de la carte, son titulaire et la STAS s'efforceront de trouver une solution à l'amiable et l'émetteur fait diligence auprès de tout correspondant pour avoir communication des éléments relatifs à ladite opération.

En cas de réclamation justifiée, la situation du client est restaurée, les deux parties s'efforçant en tout état de cause de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable entre le titulaire de la carte et la STAS dans un délai de 3 mois à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception adressée par une partie à l'autre partie afin de lui notifier le différend, le juge compétent pourra être saisi.

(1) Tarif au 01/08/2015.



SPÉCIAL
ÉTUDIANTS
HÔPITAL NORD



**TITRE STAS
CAMPUS SANTÉ
INNOVATIONS**

www.reseau-stas.fr



Téléchargez Moovizy
pour tous vos
déplacements



www.reseau-stas.fr

Vous êtes étudiant sur le site de l'Hôpital Nord ?

Garez votre voiture sur le parking P+R Jean Marc (arrêt Lycée S. Weil) et rejoignez l'Hôpital Nord en tramway.

1.

Le titre **Campus Santé Innovations** vous permet de vous déplacer en tramway entre les arrêts **Lycée S. Weil** et **Hôpital Nord** uniquement.



2.

Prix **50 euros** valable 1 an calendaire du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

3.

Pour s'abonner, merci de vous munir des pièces justificatives suivantes :

- 1 pièce d'identité officielle en cours de validité du titulaire et du signataire*
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, téléphone, loyer...)
- 1 photo d'identité couleur du titulaire (format 35x45 mm)
- 1 justificatif de scolarité à l'Ecole Supérieure affiliée au Campus Santé Innovations.

4.

Achetez votre titre à l'**Espace Transport Escale**, arrêt **Clinique du Parc**, Tram T1 ou T2

Ouvert du 22 au 6 de chaque mois + tout le mois de septembre
Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h30.



* Si différent du titulaire.

Vous voyagez régulièrement sur l'ensemble du réseau STAS ?

POUR VOUS

2 formules d'abonnement au choix spécial Etudiants !



MENSUEL

Elèves / Etudiants -26 ans

26,50 €*

Valable

du 1er au dernier jour du mois.



ANNUEL

Elèves / Etudiants -26 ans

205 €*

12 mois consécutifs

soit 17,48 €* par mois.

Vous pouvez choisir entre un règlement au comptant ou réparti sur 12 mois par prélèvement automatique (+ 4,80 € de frais de prélèvement).



Vous avez déjà acheté le titre **Campus Santé Innovations** à 50 €, et vous souhaitez finalement vous abonner à l'année sur l'ensemble du réseau STAS ? **Pas de souci !** Vous pouvez déduire les 50 € du prix de l'**abonnement annuel** (soit 155 € au lieu de 205 €). Attention, cette offre est valable uniquement jusqu'à 2 mois après le début de votre souscription.

* Tarifs au 3 janvier 2017.

+ d'infos sur www.reseau-stas.fr

ALLO STAS

▶ N°Azur 0 810 342 342

6 CTS MIN + PRIX APPEL LOCAL